

Plénière 26/11/2015 : Rapport résolutions COP 21 – Daniel Senesael

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Je vais vous faire rapport des travaux de la commission Santé sur le point 1 de la Résolution telle qu'adoptée par notre commission.

Il y a eu de longs débats en commission donc mon rapport oral ne sera pas complet, je vous prie de m'en excuser, mais vous pouvez toujours aller rechercher nos échanges dans le rapport écrit.

Le point 1 concerne les demandes au gouvernement à mettre en œuvre au niveau belge.

Le point 2 concerne les demandes à mettre en œuvre au niveau européen et sera traité par madame Dedry.

Dans la résolution de monsieur Damien Thiéry et consorts, qui a servi de base à nos travaux, il n'y avait initialement qu'une seule demande pour le niveau national. Toutes les autres demandes concernaient les niveaux européen et international.

Dans le texte de base, au point 1, il était uniquement demandé au gouvernement fédéral de respecter, en concertation avec les Régions, les obligations fixées en 2008 par la commission européenne.

Madame Onkelinx, Madame Temmerman, Monsieur de Lamotte, Monsieur Nollet, Madame Gerkens, Monsieur Hedebow, indiquent tous qu'une demande unique pour le niveau national, ce n'est pas suffisant. Ils introduisent donc tous de multiples amendements.

Monsieur Thiery indique qu'il est ouvert à la discussion des amendements. La majorité va également introduire des amendements sur le texte de base.

La suite des travaux portent donc sur les amendements introduits en commission Santé.

Mme Nathalie Muylle (CD&V) et consorts introduisent plusieurs amendements pour que les deux versions linguistiques du texte soient ainsi harmonisées et pour reformuler différents points.

M. Michel de Lamotte (cdH) introduit son amendement n° 49 qui demande de ratifier l'accord sur le partage de la charge du 24 octobre 2015, intervenu entre les ministres régionaux et fédéral de l'Environnement.

M. Damien Thiéry (MR) ne marque pas son accord avec les amendements 49.

Mme Karin Temmerman (sp.a) et moi-même introduisent les amendements 35 et 75, qui demandent au gouvernement de conclure **AVANT** la COP 21 un accord avec les Régions sur le **burden-sharing**.

Nous estimons en effet indispensable qu'un tel accord soit trouvé avant d'aller à Paris afin de conserver la crédibilité internationale suffisante à Paris.

Damien Thiéry marque son accord sur cette demande.

MM. Raoul Hedebouw et Marco Van Hees introduisent l'amendement n° 86 qui vise à insérer une nouvelle demande, à savoir de réaliser la réduction des émissions nationales par les propres moyens de l'État, sans recourir ni aux mécanismes flexibles, ni aux taxes dites "vertes".

M. Damien Thiéry (MR) s'oppose à cet amendement.

MM. Raoul Hedebouw et Marco Van Hees introduisent l'amendement 91 qui entend placer l'eau, l'énergie et la mobilité sous le contrôle des autorités publiques.

M. Damien Thiéry (MR) s'oppose à cet amendement.

MM. Raoul Hedebouw et Marco Van Hees introduisent l'amendement 95 qui demande l'interdiction d'utiliser des taxes environnementales et écotaxes qui sont injustes socialement.

M. Damien Thiéry (MR) n'y souscrit pas.

M. Jean-Marc Nollet, Karin Temmerman et moi-même introduisent des amendements qui fixent l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Belgique d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990.

M. Damien Thiéry (MR) souscrit à cet amendement.

M. Jean-Marc Nollet, Karin Temmerman et moi-même introduisent des amendements qui demandent le désengagement progressif des énergies fossiles et un objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

M. Damien Thiéry (MR) s'y oppose car il juge cet objectif irréaliste en 2050.

Monsieur Nollet introduit l'amendement n° 12 qui préconise des politiques fiscales qui soutiennent davantage les transports doux et les transports en commun que la voiture.

M. Damien Thiéry (MR) ne souscrit pas à cet amendement.

Monsieur Nollet introduit son amendement n° 15 qui entend généraliser progressivement le recours à des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Il est proposé de plutôt renvoyer au concept de marché public durable.

L'amendement n° 16 de Monsieur Nollet demande la mise en place du Centre d'excellence climat.

M. Damien Thiéry (MR) n'y voit pas d'objection.

Ensuite, Monsieur Nollet présente son amendement 17 qui poursuit un double objectif:

— un plan climat national qui dresse un aperçu clair des actions politiques engagées et envisagées et de leurs effets attendus;

— Et une "loi climat" donnant sa base légale au plan précité et ancrant un objectif de neutralité carbone en 2050.

M. Damien Thiéry (MR) ne peut souscrire à l'objectif d'une neutralité carbone en 2050.

M. Michel de Lamotte (cdH) se demande alors quel est l'objectif du gouvernement en ce domaine.

Monsieur Nollet et moi-même introduisent ensuite leurs amendements qui demandent de consacrer la part fédérale des recettes financières issues de la mise aux enchères des quotas du système ETS à des politiques internes de lutte contre le réchauffement climatique et au financement climat international.

M. Damien Thiéry (MR) n'y est pas favorable.

M. Bert Wollants (N-VA) demande un exemple concret de situation visée par cet amendement: quelle politique interne au niveau fédéral pourrait ainsi se voir octroyer la part fédérale des recettes financières précitées?

Mme Laurette Onkelinx (PS) cite les transports, les bâtiments publics et la fiscalité;

Mme Karin Temmerman (sp.a) ne voit pas pour quelle raison concrète cette demande reçoit une telle opposition et craint d'en apercevoir la cause dans une vision restrictive et erronée des compétences de l'État fédéral au niveau climatique.

Suite à cette discussion, M. Damien Thiéry (MR) et consorts introduisent le sous-amendement n° 131 qui indique que la part fédérale des recettes financières issues de la mise aux enchères sera bien consacrée à toutes les politiques de lutte contre le réchauffement climatique en matière d'énergie durable et de climat.

Plusieurs membres de la commission saluent cette avancée de la majorité.

Chers Collègues,

J'en viens maintenant aux nombreux échanges sur le financement climatique.

Tous les partis de l'opposition demandent de prévoir dans la résolution un budget annuel à destination du fonds verts des Nations Unies et, plus largement, pour concrétiser la solidarité climatique international.

Le PS et le SPA demandent 50 millions d'euros dès 2016. Le PTB également mais il demande que cette somme passe progressivement à 500 millions en 2020.

Ecolo-Groen demande 250 millions en 2020.

Après de nombreuses discussions, la majorité dépose l'amendement 152 pour tenter de trouver un consensus. L'amendement demande au gouvernement de s'engager à ce que les contributions des autorités belges s'élèvent à maximum 50 millions d'euros chaque année, à répartir entre l'État fédéral et les entités fédérées.

Mme Karin Temmerman (sp.a) estime que cet amendement n'aura clairement de la valeur qu'à partir du moment où le gouvernement souscrira à une modification du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016.

M. Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen) juge contreproductif de parler d'un montant maximum. En outre, monsieur Nollet indique que l'amendement de monsieur Thiery ne prévoit pas le caractère additionnel à l'aide publique au développement.

Mme Laurette Onkelinx s'oppose au contenu de l'amendement n° 152. Selon elle, la rédaction de cet amendement témoigne d'un manque d'unanimité au sein de la majorité. Cet amendement impose un montant maximum, alors qu'il ne parle pas de montant minimum. Aucun effort budgétaire concret n'est encore prévu, ni aucun calendrier précis. Madame Onkelinx dénonce aussi le fait que l'amendement n'impose pas que le financement au Fonds verts des Nations unies soit additionnel à l'aide belge au développement.

M. Michel de Lamotte (cdH) se rallie aux observations de l'intervenante précédente. Il ne souscrit pas non plus à l'amendement n° 152, en raison de l'absence d'un montant minimum et du fait que les partis du gouvernement n'ont encore rien fait pour inscrire un chiffre dans le projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016.

Chers Collègues,

Pour conclure, permettez-moi, quelques considérations plus personnelles.

Les échanges en commission de la santé ont été nombreux. Plus de 100 amendements ont été introduits.

Je tiens à saluer le travail de chacun des députés présents et l'ouverture de la majorité sur une partie de ces amendements.

La lutte contre le réchauffement climatique demande une union de toutes les forces.

Je regrette par contre que notre assemblée mène ce débat à 4 jours de la conférence de Paris alors qu'il n'y a pas d'accord interfédéral sur le burdensharing et aucun montant inscrit dans le budget fédéral pour le Fonds verts des Nations-Unies.

Je vous remercie.